

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

MARDI, 21 DÉCEMBRE 1886

RÉDIGÉ EN COLLABORATION

AUTOMNE 1886

L. A. BERGEVIN, TAILLEUR-FASHIONNABLE

35 à 45, Rue Notre-Dame, Ayant maintenant en magasin mon assortiment au complet de Tweed Anglais, Écossais, Français et Canadien pour Habillement d'automne et d'hiver...

Mon département de confection de HARDS SUR COMMANDE étant sous l'habile direction de deux célèbres ARTISTES-TAILLEURS, ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'élégance de coupe, du fini et de la main-d'œuvre...

POUR DAMES Coupe, élégance et chic parfait. PRIX MODÉRÉS 15 sept. 1886. 368

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

LA LOUVE

PREMIERE PARTIE

LA SORCIERE

VII

RAOUL ET CÉLESTE

(Suite)

—Je ne crois pas à la Sorcière, c'est vrai, mais j'espérais que la Sorcière me donnerait un philtre pour me faire aimer de vous.

—Moi répliqua Céleste, qui souriait tout émue, je voulais lui demander un brouillage pour me garder de l'amour.

—Oh! ne faites pas cela! s'écria Raoul suppléant.

—Vous voyez bien que vous croyez à la Sorcière! dit la fillette, qui fixait sur lui ses yeux espiègles, mais humides.

Un bruit léger se fit du côté des ruines du moulin.

Les fraîches couleurs de Céleste s'évanouirent comme par enchantement. Raoul lui-même ne put retenir un mouvement d'inquiétude; ils se levèrent tous deux et prêtèrent l'oreille.

Le bruit ne se renouvela point.

—Est-il possible, dit Raoul, qu'une créature humaine puisse habiter ces ruines!

—Est-ce une créature humaine?... répliqua Céleste dont la voix tremblait.

Elle écouta encore, puis, se reprochant tout à coup de Raoul, elle dit à l'oreille avec mystère:

—La Mounière n'est pas seule là-dedans.

—Comment?... dit Raoul.

—Chut!... j'ai entendu souvent une voix grave et sourde qui semblait sortir des décombres... Une fois, à la brume, j'ai vu se dresser parmi les pierres un grand fantôme...

—Un fantôme...

—Un vieil homme tout maigre et tout blême, avec de longs cheveux blancs épars.

J'aurais voulu fuir, mais je ne pouvais pas, et mes yeux se fixaient sur le vieillard malgré moi... Il marchait d'un pas chancelant; sa barbe tombait jusque sur sa poitrine; ses regards se perdaient dans le vide... Il m'aperçut; il s'arrêta devant moi; il me dit d'une voix qui glaça mon sang dans mes veines:

—Éloigne-toi, jeune fille, je suis sur mes terres; j'attends ici le régent de France pour le tuer en combat singulier.

—Le régent de France! répéta Raoul, à cent lieues de Paris!... Il y a quelque étrange mystère...

—En ce lieu où nous sommes, répartit le jeune fille dont le bras frissonnait sous celui de Raoul tout est mystère et tout est étrange!... Mais la nuit vient vite et vous êtes pâle... Si vous tremblez vous qui êtes un homme, que vais-je devenir moi, pauvre fillette?

—Je ne tremble pas, dit Raoul en se redressant.

—Alors vous avez bien du courage... Quant à moi, je n'oserais jamais pénétrer dans ces ruines toute seule.

—Voulez-vous y venir avec moi? Céleste ne répondit point mais elle s'appuya confiante au bras de Raoul.

—Par ici, dit-elle en montrant du doigt l'angle orientale de la petite clairière.

Raoul écarta les pousses de ronces avec son épée, et ils s'engagèrent tous deux au plus épais des broussailles.

Le moulin en ruines se dressait au centre même de cet inextricable

fourré; sa toiture seule faisait saillie au-dessus du feuillage. Le corps de la tour restait dans l'ombre, et l'on voyait ça et là, parmi les ronces noires, de grandes pierres blanches qui ressemblaient à des tombes.

Un silence profond régnait dans les ruines. Raoul et Céleste, dont les yeux s'habituaient à l'obscurité, distinguèrent la porte du moulin et au-dessus de la porte une masse sombre qui restait immobile.

La pauvre Céleste frémissait de tous ses membres.

—Près de moi vous n'avez rien à craindre, lui dit Raoul pour la rassurer.

—Près de vous, non, balbutia Céleste; mais si la Mounière allait nous séparer?

Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

Les deux enfants purent entendre une voix grave et douce qui disait: —Pourquoi séparer ceux que la providence de Dieu a réunis?

—Elle se fut bien gardée, à cette heure terrible de l'appeler la Sorcière.

La masse sombre s'agita au-dessus de la porte.

la Sorcière. Cette croix était à son cou; d'autres que la mère ont pu l'y attacher; tu ne l'as point connue ta mère.

Raoul ouvrit son pourpoint et porta la croix d'or à ses lèvres.

—Ceci me parle d'elle, répondit-il avec une émotion profonde, et me fait adorer son souvenir!

—Adorer, Céleste! murmura la Mounière, dont la voix s'imprégna de mélancolie, tu n'as pas même une croix d'or qui te parle de ta mère et qui te fasse aimer son souvenir!

—Oh! je n'ai pas besoin de cela bonne dame s'écria la jeune fille. Quelque chose me dit que Dieu me rendra ma mère chérie... Si vous voulez m'apprendre...

La mounière changeait de ton brusquement:

—Je t'en donnerai pour ton bouquet, fillette, dit-elle.

Puis se tournant vers Raoul, elle ajouta:

—Toi, garçon, puisque tu es avare et puisque tu veux garder pour toi tes trésors, je me contenterai de ta reconnaissance.

—Elle pourra valoir quelque chose en temps et lieu, bonne femme, répliqua Raoul.

—En temps et lieu; nous verrons cela, garçon.

La Mounière rompit ici l'entretien d'un geste et prit la main frémissante de Céleste.

—A nous deux, fillette, dit-elle; voici la lune qui vient nous voir; ouvre tes doigts mignons, que je puisse lire la destinée.

La brise du soir se levait, et le feuillage, doucement agité, livrait passage aux blancs rayons de la pleine lune; les pauvres débris du moulin prenaient une certaine grandeur sous cette lumière discrète et mobile.

Quand une lueur plus vive passait sur les longues pierres conchées, vous eussiez dit des spectres étendus qui se retournaient dans leur sommeil.

Raoul avait fait un mouvement pour se mettre à l'écart.

—Restez, je vous en prie! murmura Céleste toute pâle.

Raoul hésitait; il cherchait sous le capuchon les traits invisibles de la Mounière.

—Reste si tu veux, garçon, dit celle-ci. Je n'ai pas besoin de ta science pour voir qu'il y a un lien entre vous deux. Vous pouvez bien mettre aujourd'hui vos secrets en commun, puisque demain vous n'aurez plus qu'un seul cœur.

—Vrai Dieu! s'écria Raoul enthousiasmé, voici de bonnes paroles! Je voudrais avoir la fortune de l'intendant royal pour vous donner votre pesant d'or, brave femme!

Céleste baissait les yeux en souriant.

—Reste si tu veux, répéta la Sorcière, mais si tu restes, tais-toi!

Elle se pencha sur la main de Céleste pour l'examiner attentivement.

—L'assé, présent, avenir!... murmura-t-elle. — Passé: noble demeure, grand héritage... Présent: abandon, pauvreté, gentil amour... Avenir: puissance et richesse!

—N'allez pas me la faire trop riche! s'écria Raoul.

(A suivre)

Une vie trop régulière ou les petits vices d'une grande vertu.

(Suite.)

C'était désespérant.

Le dépit de Forlopp se manifesta par un coup de poing vigoureusement appliqué sur la table; celle-ci dont l'âge avait quelque peu détérioré les joints, fit un mouvement de titubation très prononcé. Ce fut un trait de lumière.

L'Anglais se leva, saisit son parapluie à deux mains, et, s'escrimant dans tous les sens, il acheva la table, il démolit le buffet et son étager, il réduisit en poudre le concou, enfin il aplatis deux chandeliers de fer avec le tronçon du banc qui lui servait d'arme. Ne voyant plus rien à abattre, il se laissa retomber sur un monceau de débris, haletant, suant à grosses gouttes, mais le regard victorieux, et disant:

—Faites le adieu, monsieur l'hôte! Ah! ah!

Jamais, après avoir de nouveau supputé ses doigts, répondit:

—Total: 65 fr.

Impossible de décrire l'ébahissement avec lequel Forlopp regarda l'aubergiste.

—Monsieur l'hôte, vous trompez moi.

—Le prix des meubles a peut-être baissé, répliqua froidement Jamain; s'il y a un excédant, je vous le rembourserai.

—Go!ham! cet honnête homme il a réolu de faire mourir moi!

Un troisième personnage avait assisté à la fin de cette scène; c'était Michel, attiré par le bruit, qui debout sur le seuil, ouvrant à la fois les yeux et la bouche, considérait tour à tour la mine suffoquée de

l'Anglais et l'impassibilité de son patron, au milieu de cet amas de meubles brisés.

Forlopp l'aperçut et parut avoir une inspiration.

—Very well! Voici soixante-cinq francs, monsieur l'hôte; laissez-moi avec ce gaçon.

Jamain prit l'argent et se retira.

—Gaçon, approchez vous. Ne craignez rien; je cassé les meubles, mais pas les gaçons. Votre nom, si vous plait?

—Michel.

—Very well! je été contente! vous avez fait faire à moi, cette matin, un promenade very beautiful; je voulu récompenser vous.

—Ah! milord, que de bonté!

—Ce été pas de la bonté... je avé besoin de donné à vous un gros somme.

—Oh! tant mieux!

—Oh! yes.

—Une grosse somme! reprit Michel en sautant de joie; tenez, monsieur, ça me fait croire plus que jamais qu'il y a une Providence; faut que ce soit elle qui vous ait envoyé ici.

—Le Providence? Nô. Ce été l'itinéraire.

—Connais pas. Mais figurez-vous, milord, que c'est demain la fête d'une personne que j'aime bien; voilà trois mois que j'amasse mes profits pour lui faire cadeau d'un fichu. Malheureusement les voyageurs qui passent par ici ne sont pas ce qu'il y a de plus cossu; si bien que je n'ai encore...

Michel s'arrêta tout à coup et baissa les yeux en rougissant.

—Vo taisez vous? fit l'Anglais.

—Je me suis aperçu que j'allais être indiscret.

—C'est égal.

—Je n'oserais jamais.

—Osez; je le permets.

—Eh bien! milord, je n'ai encore pu réunir que quinze sous... et un fichu comme celui que je voudrais donner, ça en coûte quarante-cinq.

On eût dit, à voir la contenance embarrassée de Michel, qu'il venait d'émettre une énormité.

Forlopp ouvrit son portefeuille et en tira une banknote qu'il présenta à Michel.

—Voilà pour acheter le fichu à la personne que vous aimez.

—Qu'est-ce que c'est que ça! demanda Michel tout étonné.

—Ce été un petite papier très-bon.

—Et ça vaut?

—Trois cent soixante-quinze francs.

—Trois cent soixante-quinze francs! s'écria Michel; mais je vous ai dit, monsieur, que je n'avais que quinze sous; comment voulez-vous que je vous rende votre monnaie?

—Qui demande à vous? Ce été moi, au contraire, qui devé encore de l'argent à vous. Attendez: je alle payer vo toute suite.

—Je ne vous comprends pas, milord.

—Vô été donc trop stouipide! Je donne à vô tout cela pour payer le petit promenade que vô avez fait faire à moi cette matin.

Michel rendit la banknote à Forlopp.

—Milord a voulu m'éprouver sans doute; mais je suis un honnête garçon; tout le monde peut en témoigner dans le pays et je n'ai jamais accepté de personne que ce qui m'était dû.

—Je reconnais devoir à vô.

—Mais moi je ne reconnais pas avoir gagné ce que vous voulez me donner: ainsi, monsieur, gardez vos billets, et si vous tenez à être généreux envers moi, faites-moi une gratification de trente sous; je vous comblerai de bénédictions.

—Oh.

Forlopp répéta trois fois cette interjection favorite des enfants d'Albion, à l'aide de laquelle ils expriment aussi bien la joie que la douleur, le dépit que la satisfaction.

Puis il sortit de l'auberge très-agité, murmurant des paroles entremêlées d'une foule de goddam et autres interjections britanniques.

Il prit le chemin du hameau; il en parcourut les quatre ruelles sans rencontrer un seul mendiant qui lui tendit la main. Tous les habitants, propriétaires de leur cabane, possédaient peu il est vrai, mais ils vivaient encore de moins.

Forlopp, dans les diverses localités qu'il avait parcourues, s'était passé la fantaisie, tantôt d'un tableau, tantôt d'un livre précieux, tantôt d'une antiquité; mais il ne rencontra dans le village où il se trouvait ni magasins de curiosités, ni libraires, ni marchands d'objets d'art. A grand-peine parvint-il à dépenser en coquillages une vingtaine de sous. Si Forlopp avait été catholique, on eût pu dire de lui qu'il ne savait plus à quel saint se vouer.

Il retourna piteusement à l'hôtel de Jamain. Michel était sur le seuil de la porte, sifflant un air aussi tranquillement que s'il avait été l'homme du monde le plus nanti de fichus.

Forlopp fixa quelques instants sur lui un regard mélatif.

—Vô été le fils du maître de la hauberge?

(A suivre).

LIBRAIRIE DERY,

10--Rue St-Pierre, BASSE-VILLE.

Le plus beau choix d'articles de bureaux se trouve à cet établissement. Aussi boîtes et pochettes de Mathématique, papiers et toiles à dessin, peinture à l'huile et à l'eau en tubes, encre de Chine, crayons à dessins, conte, etc., etc.

On se prépare à l'installation des articles de fantaisie, propres pour cadeaux de Noël et du Jour de l'An 11 décembre. 81

"EXPRESSE DE LA CITÉ"

Paquets Délivrés

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer le public que...

Le et après 15 décembre

les PAQUETS de toute description seront reçus à l'office de l'Expresse, ou pris aux magasins ou résidences privées, et livrés à n'importe quel endroit, à domicile, dans les limites de la cité, aux taux suivants, savoir:

PEUPE, 5 CENTINS CHAQUE GROS, 10 QUART, 15

Une réduction sera faite quand plusieurs paquets seront pris en une seule fois.

Des cartes seront données par "l'Expresse de la Cité" sur application.

Les voitures de l'Expresse feront le tour de la ville, régulièrement tous les jours, pour recevoir et délivrer les paquets.

Communication par téléphone. Pour plus amples informations s'adresser à l'Office de l'Expresse de la Cité, pied de la Côte Lamontagne, Basse-Ville. GEORGE C. SCOTT, Gérant. 11 décembre. 483

Noel et Jour de L'An!

CHS. S. RIVERIN

A l'honneur d'informer ses nombreux pratiques et le public en général qu'il a, comme par le passé, un assortiment complet d'épicerie, vins et liqueurs, qu'il offre en vente à des prix défiant toute compétition et entraîne les articles suivants:

BISCUITS de toutes sortes

BAU-DE-VIE

Eau-de-Vie (Brandy) très vieux et de toute marque

Gin, Jamaïque, Rye très vieux, Vin Sherry de tous les prix, Porto de tous les prix, Sauterne et Charet en caisse, de Barton et Guequier, (société des Entrepreneurs de Moulins), Dubois et Frère, W. Guillaume et Cie, etc., etc.

VINS

Vin blanc et Vin rouge, à \$1.20 le gallon impérial.

LIQUEURS

Chartreuse, Bénédictine, Kirsch, Curaçao, Anisette, Absintie, etc.

CHAMPAGNE

Due de Montebello Bouteille Moët et Chandon Demi bouteille et Piper Heidsieck Quart de bou-Spallring Saumur teille.

SIROPS DE FRUITS

Sirup de Citron, Sirup de Fraises, Sirup de Framboises, etc.

Conserves Alimentaires

Sommaire des Annonces.

Soumissions demandées : D. Ouellet. Vaste établissement à six étages à louer. Après vingt ans : MM. Gingras, Langlois et Cie.

Nouvelles importations françaises : F. Romilliac. Encan d'Épiceries, Vins, etc. : Oct. Lemieux et Cie.

ILS N'Y RETOURNERONT PLUS

Avant le 16 novembre 1885 nous nous rappelons avoir lu dans les journaux ministériels des semblants de protestations contre leurs chefs quand leurs chefs allaient trop loin.

Tous les autres organes ministériels ont su dire un mot de protestation dans plusieurs circonstances, entr'autres lorsque le remplacement de l'hon. J. G. Blanchet comme orateur de la chambre des Communes, par un anglais, M. Kirpatrick, et l'élection d'un autre anglais comme député orateur, tandis que le sénat était aussi présidé par un anglais, laissaient la langue française sans représentant dans ces charges importantes.

C'est ainsi qu'à chaque fois que le fouet de Sir John portait des coups trop sanglants, ses défenseurs relevaient la tête et menaçaient. Enfin le 16 novembre arrivé, on sait ce qui eut lieu : tous sans exception, oui, sans une seule exception, poussèrent les haut cris, tous protestèrent, renièrent les chefs, renièrent le parti, renièrent le passé.

Mais on sait aussi comment, à un signe du maître, ils se hâtèrent d'entrer sous terre.

Et, chose étrange ! Comme si leur effort leur avait coûté toute leur énergie, comme s'ils avaient fait un acte de contrition parfaite après cette protestation, ils n'y sont pas retournés. Ils sont depuis lors plus moutons que jamais. Pas un mot de reproche, pas une remontrance, toujours l'approbation et la louange.

Les îlotes de la Grèce, les serfs de Rome, les nègres des planteurs américains, étaient moins esclaves que ces esclaves volontaires.

Jamais on n'a vu pareil avachissement !

Aujourd'hui ils font la campagne dans Ontario, à côté du Mail, en faveur des mêmes candidats et du même chef. Le Mail approuve leurs candidats et eux approuvent les candidats du Mail. Et si ces candidats étaient élus, si ce chef arrivait au pouvoir, et si leur cri de : "pas de papisme, pas de français !" était mis en pratique, que feraient nos bons journaux conservateurs ? Qu'auraient-ils à faire ? les approuver évidemment ; et ce serait logique.

Qui veut les moyens, veut la fin.

Ils auraient réussi à renverser un gouvernement qui n'a commis d'autre crime, aux yeux de ses adversaires, que celui de trop favoriser nos coreligionnaires et nos co-nationaux dans Ontario, un gouvernement en faveur de qui Mgr Lynch est accusé d'avoir réclamé l'appui de ses prêtres, un gouvernement pour le maintien duquel Mgr Cleary laisse faire des prières publiques en sa présence. Et tout cela parce que Sir John combat le gouvernement et appuie M. Meredith et que l'ordre est donné de suivre Sir John.

Voilà quelle cause défendent nos journaux ministériels quand ils se mêlent des élections d'Ontario.

Voilà quels sont leurs alliés et leurs adversaires.

Où s'arrêteront-ils ? C'est difficile à dire. On avouera cependant qu'il n'est guère possible d'aller plus loin dans la voie de l'avachissement !

LES CANADIENS FRANÇAIS DANS L'ONTARIO

Trois canadiens-français se présentent pour la législature locale d'Ontario ; M. A. Robillard dans Russell, M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

M. G. Pacaud dans Essex et M. Alfred Evanturel dans Prescott. Les deux premiers ont toujours été libéraux et favorables au gouvernement.

de Cork-Sud se sont joués de la police en collectant les fermages dus par les fermiers des propriétés Vandaleur dans le comté de Clare. Ils se rendirent à Kilrush vendredi dernier. La police apprit qu'ils s'y étaient rendus pour agir comme dépositaires pour recevoir des fermiers des propriétés Vandaleur les fermages réduits par les autorités légitimes, mais on ne put connaître la nature de l'arrangement passé entre les dépositaires et les fermiers.

Trois endroits de rendez-vous avaient été désignés en dehors de la ville de Kilrush et les fermiers en révolte s'y rendirent. Les dépositaires quittèrent leur hôtel séparément et ils se rendirent à l'endroit désigné, collectèrent les fermages et s'en revinrent sans être observés par la police. Ils firent leurs affaires sans éveiller le moindre soupçon de la part des autorités qui attendaient que les fermiers s'assemblaient à Kilrush. Finalement, la police eut que les rieurs de la loi avaient empêché l'assemblée des fermiers, sans avoir la moindre idée du tour dont elle venait d'être victime.

On a signifié aujourd'hui à M. Reimond, député pour Hermagh-Nord un bref le sommant de rendre à la charge de conspiration pour avoir agi comme fidéicommissaire de loyers, en vertu du plan de campagne.

Le père Fahey qui au commencement de septembre fut condamné à six mois d'emprisonnement, pour avoir refusé de donner caution de bonne conduite, a été aujourd'hui relâché de la prison de Galway.

Le père Fahey avait intercéde auprès d'un agent agraire nommé Lewis en faveur de certains fermiers, menacés d'éviction et Lewis l'accusa d'avoir voulu attenter à ses jours. Le magistrat lui ordonna de donner caution de bonne conduite ou d'aller en prison. Il refusa de donner caution, croyant que, s'il le faisait, ce serait admettre que l'accusation portée contre lui était vraie.

Le père Fahey a été l'objet d'une ovation à sa sortie de prison.

La ville de Galway sera illuminée en son honneur, ce soir.

On a abandonné les procédures contre David Sheehy, député de Galway-Sud, poursuivi pour avoir reçu des loyers dans le comté de Tipperary.

Les ligues prennent des précautions pour empêcher qu'on leur fasse ce qui est arrivé à Loughrea. Ils nomment en secret de nouveaux dépositaires.

Healey représentera Dillon, Redmond, Crilly et Harris à leur procès, jeudi prochain, pour conspiration.

P. A. Chance, député pour Kilkeny-Sud, écrivant à un nationaliste à propos des arrestations et des saisies à Loughrea, accuse l'exécutif de conspiration, de faux emprisonnement, d'assaut et de batterie et de vol.

Londres, 20.—M. Gladstone, dans une lettre à M. Stuart, M. P., dit qu'il croit que les mesures du Home Rule sont des mesures conservatrices dans le vrai sens du mot. Il ajoute que s'il peut aider en aucune manière au règlement des affaires d'Irlande, il croira avoir rendu à la Grande-Bretagne un service plus grand qu'aucun qu'il lui ait jamais rendu.

Cork, 20.—A l'audition du procès de l'inspecteur de police Milling contre MM. Tanner et O'Connor aujourd'hui, les magistrats n'ont pu s'entendre pour rendre un jugement.

Les journaux parcellistes prétendent que les dépositaires reçoivent encore les loyers et défient la vigilance de la police.

LA QUESTION BULGARE

Berlin, 20.—Le comte Herbert Bismark, à la réception de la députation bulgare, a conseillé aux bulgares d'en venir à une entente avec la Russie.

Les délégués bulgares ont visité aujourd'hui tous les ambassadeurs étrangers. Ils n'ont cependant pas pu voir le comte Schouvaloff, l'ambassadeur russe, bien qu'ils s'y soient rendus deux fois.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que les meilleures relations entre l'Allemagne et la Russie sont exprimées dans le Messenger de St.-Petersbourg.

Les deux nations, dit la Gazette, reconnaissent qu'elles ont des intérêts communs.

La Gazette se réjouit de voir que le Messenger reconnaît que la politique de l'Allemagne tend à la paix.

Les députés bulgares partiront demain pour Paris et seront à Londres la semaine prochaine.

Sofia, 20.—La nouvelle que le comte Herbert Bismark avait conseillé aux bulgares d'accepter le prince Nicolas de Montenegro, comme roi de la Bulgarie, a causé du désappointement en cette ville.

MINISTRE TURC Madrid, 20.—Mauroyo Bey, premier secrétaire de l'ambassade turque en cette ville, a été nommé ministre turc à Washington.

PARNELL Londres, 20.—M. Parnell est à l'Eastern Station Hotel. Il est malade et retenu dans sa chambre. Il lui est

impossible de recevoir de visiteurs. Il ne peut vaquer à ses occupations. Ses médecins lui défendent de s'occuper de toute affaire politique.

BAISSE A LA BOURSE

Berlin, 20.—La bourse était en baisse aujourd'hui parce qu'on a réalisé pour presque toutes les valeurs. Il y a eu cependant une légère réaction à la clôture. Les valeurs russes étaient surtout faibles.

ASPHYXIÉS

Dublin, 20.—Une famille se composant de six enfants, du père et de la mère a été asphyxiée par une fuite de gaz hier la nuit à Carnick, dans le comté de Tipperary. Cinq enfants étaient morts quand on les a trouvés. Le sixième enfant, le père et la mère vivent encore, mais ils ne réchapperont pas de cette asphyxie.

SERVICE MILITAIRE

Berlin, 20.—Le comité du bill de l'armée par une majorité de 12 voix a exempté le clergé du service militaire.

PERTE D'UN STEAMER

Londres, 20.—Le steamer Danelly parti de Liverpool s'est perdu à Holyhead et 12 personnes se sont noyées.

CELEBRE CAUSE CAMPBELL

Fin du procès.—Le juge Butt résume la cause.—Verdict du jury.

Londres, 18.—Sir Charles Russell a terminé l'argumentation de la part de lady Campbell, dans sa poursuite pour divorce contre son époux.

Le juge a commencé immédiatement après à résumer la cause pour le jury.

Il a dit que lord Campbell niait les accusations d'infidélité portées contre lui par sa femme.

Ces accusations reposent surtout sur le témoignage de lady Miles. Quelque chose que la défense ait dit contre lady Miles, il faut admettre que jusqu'à tout dernièrement, elle fut l'amie de lord Campbell ; qu'elle a fait tout en son pouvoir pour empêcher l'institution de la présente action et qu'elle ne prit la part de lady Campbell que quand elle fut convaincue qu'on allait l'accuser à tort.

Le témoignage donné par les médecins pour prouver le fait de la conduite sans reproche de Mary Watson, n'invalida pas le témoignage de lady Miles.

Le juge a dit encore, si la mauvaise conduite n'est pas prouvée comme fait, le juré est tenu d'admettre comme fait que lord Campbell est innocent.

La preuve faite contre lady Campbell repose sur le témoignage des domestiques et cette preuve doit être reçue avec soupçon.

A propos de l'incident à l'hôtel Purfleet, le juge dit qu'il y a tant d'exemples d'erreurs commises à propos de l'identité d'une personne que le jury est tenu de bien examiner s'il y a preuve suffisante pour établir que c'était bien lady Campbell qui se trouvait alors à l'hôtel Purfleet avec le duc de Marlborough.

Parlant de la conduite de lady Campbell à Leigh Court, le juge a dit que les accusations reposaient sur des récits de servantes et surtout sur le témoignage de Rose Baer. Cette dernière s'est contredite dans son témoignage et elle a aussi été contredite par d'autres témoins. Elle a d'abord juré que lady Campbell et le duc de Marlborough occupèrent les mêmes appartements à Leigh Court durant une semaine et ensuite que le duc n'a été à Leigh Court que deux nuits.

Le juge a déclaré qu'il croyait que Rose Baer avait inventé cette histoire.

Le juge Butt a déclaré aussi comme infamante la conduite de lord Colin quand il télégraphiait à la police de Paris d'arrêter son épouse et de la mettre en prison avec les femmes de conduite déréglée. Il a fait remarqué qu'il n'avait jamais rien connu de plus malhonnête.

Le juge ne voit pas non plus le témoignage d'Oneill d'un œil favorable, à propos de ce qui se serait passé à Cadogan Palace, entre lady Campbell et le chef de la brigade du feu M. Shaw. Le jury, dit-il, doit examiner si la lettre d'Oneill à lady Campbell lui demandant d'être réintégré dans ses fonctions n'était pas écrite dans un but de chantage ; et aussi le témoignage de M. Shaw contredisant celui d'Oneill, ne vaut pas plus que celui de ce dernier.

Le général Butler, a dit le juge, aurait dû venir en cour et prouver son innocence ; mais tant qu'il n'a pas voulu le faire, il n'y a aucune puissance en Angleterre capable de le forcer à se produire devant le tribunal.

Il serait impossible de concevoir une bassesse semblable à celle du général Butler s'il était innocent, de ne pas vouloir comparaître devant la cour, parce que cela l'obligerait à abandonner lady Campbell. Aussi le jury ne doit-il pas regarder la preuve de culpabilité du général Butler ni pour ni contre lady Campbell.

Répondant à une question posée par un juré, le juge a déclaré que le général Butler était en dehors de la juridiction de la cour, on ne pouvait le forcer à y comparaître ni à y rendre témoignage parce qu'il était un des intimés au procès. Il est protégé par une clause de la loi disant qu'il est impossible de poser une question de nature à incriminer à moins que la personne fut un témoin volontaire.

Après cette charge du juge, la cause fut soumise aux jurés.

Ils se retirèrent et revinrent peu de temps après devant le tribunal disant qu'ils ne pouvaient s'entendre pour rendre un verdict.

Cependant, le défaut d'entente ne fut pas définitif.

Ils se retirèrent et revinrent du nouveau en cour à 10 heures du soir avec leur verdict.

Le verdict déclare que lord Colin Campbell n'a pas commis l'adultère avec aucun des intimés dans la cause.

Le jury ajoute à son verdict que la conduite du général Butler est indigne de celle d'un gentilhomme et d'un officier de l'armée et qu'il a été la seule cause de difficultés éprouvées à en venir à une décision.

Ce verdict a été reçu avec applaudissements.

Londres, 21.—Les journaux, dans leurs commentaires à propos du procès Campbell, expriment l'opinion que bien que le verdict ne soit pas satisfaisant, le jury ne pouvait en venir à une autre conclusion, et que cette cause fait voir la nécessité de modifier les procédures en matière de divorce.

EXPLOSION ET PERTES DE VIES Londres, 20.—Six personnes ont été tuées par une explosion aujourd'hui dans la ville de Lecco, en Lombardie.

COLLISION

Londres, 20.—Une terrible collision de chemin de fer a eu lieu à Charkov, en Russie, samedi dernier. 13 personnes ont été tuées et 30 blessées.

BISMARCK

Londres, 20.—Une dépêche de Berlin au Standard dit que le prince Bismarck est de nouveau malade.

MARITIME

New-York, 20.—Les steamers Brittanica City, de Berlin, l'Aurania, de Liverpool, La Champagne du Havre sont arrivés.

LA JUBILÉ DE LA REINE

Washington, 20.—L'orateur a déposé devant la chambre un message du président à propos de l'invitation de prendre part au jubilé de la reine.

Nouvelles Générales.

LA RÉCOLTE

La teneur des rapports venant des centres de culture du blé d'hiver continue à être généralement favorable à Chicago, bien que la mouche à blé ait fait son apparition dans divers comtés de l'Ohio et de l'Indiana, on rapporte cependant qu'elle a causé aucun dégât considérable.

Les rapports du Kansas ne sont pas aussi encourageants que ceux d'il y a un mois. Dans grand nombre de comtés du Sud de l'Illinois, du Nord de l'Ohio et de l'Indiana, on rapporte le blé faible. Dans les neuf-dixièmes des comtés, on rapporte que le blé est bon et dans d'excellentes conditions.

Pour le maïs, la végétation est modérée dans le Missouri, lente dans le Kansas, le Nebraska et l'Illinois et belle dans dix comtés de l'Iowa.

On disait cette semaine que la quantité de maïs serait si faible qu'on n'en pouvait faire l'exportation.

LIBELLE

Une action pour libelle a été prise samedi, par M. Arthur Globansky, avocat, au nom de M. Donald Downie, contre le Star, au sujet d'un article qui a paru vendredi dernier dans ce journal.

SAISIE

Les autorités ont saisi ces jours derniers à Derby, comté de Northumberland, un plein char de saumon et de perdrich qu'un entrepreneur négociant expédiait à Boston. Ce chargement est évalué à \$900.

MARCHEURS

Près de 200 personnes étaient présentes hier matin pour assister au départ des marcheurs de 72 heures pendant 6 jours à Philadelphie. Les marcheurs seront en route de 11 heures du matin à 11 heures du soir. Il est parti 14 concurrents dont plusieurs ont de bonnes réputations comme de bons marcheurs pour de longs trajets.

Guerrero prit le devant A 11 heures soir, fin de la première journée, voici quel était le résultat de la marche :

Table with 2 columns: Name and Distance. Hust..... 75 milles, Hughes..... 75, Guerrero..... 75, Howarth..... 50, Norimac..... 62, Cox..... 70, Vint..... 72, Strokel..... 70, Burns..... 70, Hegelman..... 74, Albert..... 72, Golden..... 59, Elson..... 68, Taylor..... 50.

EXPORTATIONS DE BOIS

Voici un état des exportations de bois du port de Montréal durant la dernière saison de navigation en 1885 et 1886 :

Table with 2 columns: Year and Quantity. 1886—Royaume-Uni... 97,804,336 pieds, 1885—..... 89,467,407, 1886—Rivière Platte... 29,084,204, 1885—..... 31,747,142.

TOTAL DES EXPORTATIONS DANS TOUTS LES PORTS

130,602,923

CURLING

Le match de Curling pour la coupe de Québec entre les clubs de Montréal et Thistle s'est terminé par la victoire des Montréalais par 88 points contre 65.

EST RÉSERVÉ PAR OCTAVE LEMIEUX & Cie, ENCANTEURS.

Encan d'Épiceries, Vins, Liqueurs, Thés, Sucres, etc., etc. Par OCT. LEMIEUX & Cie, A commencer MERCREDI, 22 DECEMBRE Et les jours suivants.

Au magasin de Elzéar Chouinard, Failli, No. 11, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Nous avons reçu instruction des intéressés de vendre à l'encan, mercredi, le 22 décembre, au magasin de Elzéar Chouinard, failli, No. 11, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec, tout le fonds de commerce de la faillite, consistant en Thé, Café, Saucisses, Saucissons, Conserves alimentaires, Savons, Tabac, Champagne, Vin Sauterne, Vin Chard, Vin Blanc, Vin O'Porto, Brandy, Old Tom Gin, Whiskey, Jamaïque, Sirops, Huile d'Olive, et un assortiment complet dans cette branche d'affaires. Aussi les meubles du magasin, Balance en cuivre, Vitrine en nickel, Moulin à café en cuivre, Vitrine à biscuits, Poêle à charbon, Canistres à thé, etc.

Ces marchandises sont dans un état parfait ; les Épiceries, les Vins, les Biscuits sont de première qualité. Le tout sera vendu sans réserve et en lots à la convenance des acheteurs.

Tout sera rendu sans réserve. Nous attirons l'attention de ceux qui font des achats de Vins, Liqueurs, etc., pour les fêtes, de ne pas manquer cet encan. La vente commencera à DIX heures précises. OCT. LEMIEUX & Cie, Encanteurs, 81-488, 15 décembre.

A LOUER

Le vaste établissement comprenant six étages, sur la rue Sous-le-Fort, à trois sur la Côte de la Montagne, et ci devant occupé par JOS. HAMEL ET FRÈRES, qui y faisaient leur commerce de détail. Location au premier mai prochain. S'adresser à JOS. HAMEL ET FRÈRES, En liquidation, Ou à C. LABRÈQUE, Notaire, 18 décembre, 492.

ALLONS AU BON MARCHÉ

Comme chacun cherche à économiser dans leurs achats, d'autant plus que l'argent est rare, nous ne pouvons mieux faire que de les engager à aller rendre visite à M. ALEXIS PARENT, ÉPICIER, 96, rue de la Couronne.

Cet établissement est un des plus considérables de ce genre à St-Roch. L'on y trouvera un assortiment complet d'ÉPICERIES, VINS pour \$1.20 le gallon, LIQUEURS, GRAINS, etc. Inutile d'ajouter que les prix sont des plus bas. Le motto de cette épicerie est : GRAND DÉBIT ET PETIT PROFIT.

M. PARENT vient de recevoir tout ce dont il est requis pour les fêtes de NOËL et du JOUR DE L'AN. Liqueurs de toute sorte, Biscuits, Mélanges à 10 cts. la livre, etc. Une visite vous convaincra de la vérité. 13 décembre, 1m-484.

CADEAUX

NOËL et du JOUR de L'AN.

ELIE BEDARD

HORLOGER ET BIJOUTIER, 245, RUE ST-PAUL, PALAIS, (En face du dépôt, Québec).

Mouvement Waltham, Engin, Hampden Illinois, Montres Longines, Célestin Charrier, Boîtier en argent, à clef et remontoir, 2 1/2, 3, 4, 5 et 6 onces couvertes et non couvertes. Montres en Or et en Argent, Pendules, Horloges Nickel, Role-Plate, Parures et Bracelets, Joailliers et Châliques en Or, Joncs et Bagues, Sets en Or Guinée, Bagues et Diamants, Pipes en Ecume, Pipes en bois, assortiment Accordions, Logrons en Cristal, Lunettes Lawrence, Téléscopes, Lunettes d'Opéra, Argenterie, etc. 1m-486, 14 décembre.

M. J. T. DROLET

No. 117, RUE ST-JOSEPH, SAINT-ROCH.

A le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de recevoir un bel assortiment de Pendules, qu'il vendra à très bon marché. M. DROLET se charge aussi de la réparation des Pendules. Une visite est sollicitée. 13 décembre, 485.

Soumissions demandées

Des soumissions cachetées et endossées "SOUMISSIONS," seront reçues jusqu'au HUIT janvier prochain (1887), inclusivement, par le Rév. MESSRS E. GRONDIN, ERE, curé de St-Augustin, Comté de Portneuf, pour la construction d'un PRESBYTÈRE EN BRIQUE, dans la dite paroisse.

Pour voir les plans, devis et obtenir les renseignements nécessaires, on pourra s'adresser au presbytère de St-Augustin, ou au bureau de l'architecte soussigné. On ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elle. D. OUELLET, Architecte, 85, rue d'Aiguillon, 17 décembre, 81-491.

DERNIERE EDITION

BULLEIN POLITIQUE

La publication du document que nous avons soumis hier, au public, semble avoir pris un peu nos adversaires par surprise.

Quelle sera maintenant la prochaine tentative ministérielle? A propos, pourrions-nous dire ce qui est advenu des \$50,000 soustraits par les contracteurs entre les mains de Sir Hector, pour acheter le consentement d'un juge à descendre dans l'arène politique?

Un journaliste ministériel qui rencontra ce matin un chaud partisan du gouvernement, lui déclara que la situation était plus embrouillée que jamais. Son interlocuteur lui demanda: "mais ne sommes-nous pas tous d'accord, que le juge Mathieu et Taillon doivent être appelés, aujourd'hui, à former un gouvernement?"

Il était admis de tout le monde que M. Ross devait résigner ce matin, si le gouverneur consentait à appeler M. Mathieu ou M. Taillon. Il paraît maintenant que la résignation est reniée à plus tard; et un partisan du gouvernement dit même qu'il était bien sûr que le ministère allait rencontrer les chambres tel que constitué prochainement.

Nous aimerions mieux cela, ce serait plus brave, plus loyal et moins malhonnête.

Le Journal de Québec est assez injuste pour nous accuser de provoquer un soulèvement populaire, une émeute. Nous soumettons cette accusation gratuite à nos lecteurs.

Réellement il faut être d'une mauvaise foi sans pareille, pour porter ces accusations contre nous, lorsque l'on sait et qu'on peut voir tous les jours, dans nos colonnes, que nous blâmons les articles de l'Electeur à ce sujet et que nous conseillons sans cesse à la population le calme et le respect des lois.

Le Journal de Québec écrit ce qui suit: "Ainsi, la Justice veut transporter le fédéral dans notre législature provinciale. Il faut que le gouvernement de la province de Québec combatte le gouvernement fédéral."

"Il ne manque à cet entrefilet qu'une seule phrase qui complèterait parfaitement l'article du Journal. Après avoir écrit: "C'est pour cela qu'il a fait rejeter la motion Grenou." il aurait dû ajouter: "C'est pour cela qu'il a été battu aux polls."

Nous ne voulons pas mettre deux gouvernements en guerre l'un contre l'autre. Mais puisque le parti ministériel a décidé de se servir des forces provinciales, comme d'un marchepied, nous avons pris la position contraire et tous nos efforts tendent au but suivant: empêcher les ministres fédéraux d'avoir des complices à Québec, pour leur aider lors des élections générales.

Le Journal de Québec ne prophétisait plus hier comme il le faisait dans son numéro précédent. Samedi il annonçait, en italique, que très prochainement, nous aurions un nouveau gouvernement anti-national, hier il ne disait plus rien.

Les insinuations du Canadien de ce matin, à propos de M. Larochelle, député de Dorchester, ne valent pas le papier sur lequel elles sont écrites. M. Larochelle a tenu en tout et partout une ligne de conduite honorable et dont il n'a pas à rougir. Il expliquera lui-même, sur le parquet de la chambre, à la satisfaction de tous ses amis et à la confusion de ses adversaires, les raisons de son attitude politique.

Une des raisons majeures qui nous a engagés à faire la lutte contre le gouvernement de Québec, c'était le fait connu, public, que le gouvernement fédéral préparait ses élections par les élections locales et que le ministère Ross se prêtait à cette manœuvre. Nous avions été témoins de certains faits qui rendaient tout doute impossible. Or que voyons-nous dans le Canadien de ce matin? Cet organe ministériel annonce que comme condition préalable à l'acceptation de M. Larochelle comme candidat, on avait exigé de lui une promesse de supporter aux élections fédérales le candidat de Sir John A. Macdonald.

C'est un sot aveu de la part du journal ministériel et une complète justification de notre attitude à l'égard du gouvernement Ross.

Nous attirons l'attention du Journal de Québec et du Courrier du Canada sur l'entrefilet suivant du Canadien de ce matin.

Jusqu'à la Justice qui s'émeut des violences de langage de l'Electeur et qui se défend énergiquement de recourir à la méthode recommandée par son copain: qui consiste à casser les carreaux de vitres—pour s'emparer du pouvoir.

Le Courrier du Canada et les autres journaux ministériels ne pourraient-ils pas s'unir à nous pour obtenir du gouvernement fédéral un changement dans l'heure de l'arrivée et du départ du train de l'Intercolonial? Ce serait rendre justice à Québec.

La nouvelle commission du travail nommée par le gouvernement fédéral ne contient pas un seul Canadien-français et pas un seul Québécois.

Cette injustice est si flagrante que le Chronicle et l'Evenement, deux journaux ministériels à tous crins, ne peuvent s'empêcher de faire des reproches au gouvernement fédéral à ce sujet.

Voici le texte du sujet des prières publiques ordonnées par Mgr Cleary, évêque de Kingston:

"Sur l'avis de Sa Grandeur l'évêque de Kingston, vous êtes priés de vous agenouiller et de vous unir à moi en offrant une courte prière de toute la ferveur de votre âme à notre père céleste, par son amour de notre seigneur, chef de toute l'Eglise et par l'intercession de la Ste Vierge Marie, secours des chrétiens pour qu'il fasse descendre le saint esprit de paix, de charité et d'union sur tous les catholiques de cette province séparée dans la terrible crise actuelle qui a touché sur nous par la combinaison des plus féroces ennemis de notre sainte religion.

"En particulier, vous êtes requis de prier pour qu'ils n'obtiennent pas le pouvoir d'accomplir leur dessein ouvertement déclaré de fermer nos écoles catholiques dans toute la province et de priver notre hôpital de l'Hotel Dieu et notre orphelinat de la maison de la Providence de tous leurs moyens de subsistance."

ALTIUS TENDIMUS

Telle était la devise de l'Institut Canadien de Montréal.

Aussi cet institut avait-il été condamné autant pour cette devise, que pour les mauvais livres de sa bibliothèque.

Mgr Bourget disait un jour que, l'Altius Tendimus de l'Institut était le cri de révolte de Lucifer qui, dans son audace, croyait gravir les hauteurs de Dieu même.

Mgr Bourget avait raison. C'est pour être fidèle à sa devise que l'Institut a fait la guerre à son évêque et à Rome même. Altius Tendimus! même au-dessus du pape!

Ces faits étaient connus de M. Chapleau, le bon conservateur, le catholique décoré, qui se permet de traiter M. Laurier de libre penseur!

Cependant, à la grande Assemblée de l'Avenir, en 1877, M. Chapleau osa prendre la défense de l'Institut, sachant qu'il s'adressait à une assemblée de libéraux.

Il osa même dire que l'Altius tendimus de l'Institut n'était que le Sursum corda qui s'élève de la bouche du prêtre, chaque dimanche dans nos églises!

C'était un blasphème!

Il ne s'occupait pas plus dans les temps des dires de Mgr Bourget, qu'il ne s'occupe aujourd'hui de Mgr Fabro dans un discours de Peterboro.

Les évêques, M. Chapleau s'en occupe, quand ça fait son affaire!

On sait comment il a traité Mgr Laflèche sur la question d'influence indue, tant à Rome qu'ici!

Altius tendimus toujours!

—L'Union des Cantons de l'Est.

Le programme de M. Meredith

On s'occupe beaucoup du programme de M. Meredith, chef de l'opposition tory à la chambre provinciale d'Ontario.

Ce programme est long, diffus et peu intéressant. Cependant, les passages suivants nous ont paru dignes d'être cités. Voici:

que à la cause canadienne-française. Ces paroles de M. Meredith constituent la meilleure réponse possible à ceux des nôtres qui prétendent que le mouvement national est dangereux parce qu'il va unir contre nous tout l'élément anglais des autres provinces. Ce danger est purement imaginaire, puisque M. Meredith combat M. Mowat et le parti agit précisément à cause de leurs sympathies pour ce mouvement!

QUIQUE SUUM

"Que le gouvernement soit condamné, renversé, nous le voulons, nous en sommes, il le faut".

JOSEPH ISRAEL TARTE.

FUNERAILLES

Hier matin ont eu lieu, à Saint-Nicolas, les funérailles de Mlle Esther Pâquet. L'église était littéralement remplie tant d'étrangers que de paroissiens qui tenaient en cette circonstance à donner des preuves de leur considération pour la famille de la défunte.

La levée du corps a été faite par le révérend M. Go bout, curé de St-Romuald.

Le service funèbre a été chanté par M. le chanoine Pâquet, assisté de MM. les abbés L. A. Pâquet et L. A. Olivier, du Séminaire de Québec, comme diacre et sous-diacre.

On remarquait au chœur les Rvds L. H. Pâquet, J. A. Bureau et J. E. Roy.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. P. Olivier, A. Olivier, B. de Villers et J. Filteau.

La partie musicale ne laissait rien à désirer; l'orgue était tenu par Mlle Crepault, organiste de la paroisse.

Les funérailles du pompier Lemay auront lieu demain matin à l'église St-Roch. Toute la brigade du feu doit y assister en corps.

Nouvelles Générales

EXPLOSION D'UNE MINE

Une terrible nouvelle a jeté dans un douloureux émoi la population de la partie extrême est de Montréal: Deux charretiers ont été les victimes d'un triste accident arrivé dans les carrières: l'un d'eux y a trouvé la mort, et l'autre a reçu des blessures dont il guérira avec difficulté.

Voici les détails de cette sanglante épisode de la vie dans les carrières: Samedi, près d'une centaine de mineurs et charretiers, travaillaient dans les immenses carrières, qui s'étendent au delà des abattoirs de l'Est, à un mille du dernier poste de police, au bout du chemin Papineau.

Dans un des ravins creusés par le travail des mineurs, une dizaine d'ouvriers divisés en deux groupes se préparaient à faire voler en éclats deux énormes rochers et plusieurs charretiers chargeaient leurs voitures. Cinq ou six de ces derniers se trouvaient entre les deux mines et travaillaient avec ardeur, attendant le signal d'alarme.

Tout à coup le feu fut mis à la première mine, et "feu!" cria le mineur en chef.

Les charretiers s'élançèrent au large, mais au même instant, deux détonations se firent entendre à quelques secondes de distance.

La seconde mine avait aussi fait explosion. Des cinq ou six charretiers qui s'étaient enfilés, quelques-uns se rendirent à leurs voitures à travers les éclats de rochers. Deux restèrent sur le carreau; un le trouva gisant au milieu des débris.

L'un d'eux, Simon Chaussé, était sans connaissance; le sang coulait en abondance d'une blessure profonde reçue au-dessus de l'oreille gauche. Son compagnon, nommé Major, put se relever presque immédiatement et, malgré sa faiblesse, porter secours au malheureux Chaussé. Les blessures de ce dernier étaient horribles. Une pierre aigüe d'une dizaine de livres s'était détachée du rocher avec violence et avait atteint l'infortuné à la tête. Il avait tâté la partie gauche de la tête fracassée jusqu'au crâne; le sang s'échappait à flots.

Les deux blessés furent transportés chacun dans leurs familles: Chaussé au No. 395 chemin Papineau et Major sur la rue Panet. Ce dernier a reçu une grosse pierre dans la poitrine; il est couvert de meurtrissures; plusieurs autres pierres lui ont écorché les jambes. Depuis cet accident il crache le sang et est très faible.

Chaussé est mort, avant hier vers 4 heures, sans avoir repris connaissance, malgré les soins qui lui ont été prodigués par les médecins.

Le défunt est âgé de 19 ans, demeurait avec ses parents, était un brave garçon, bon ouvrier et joyeux, de l'estime de tous ses camarades. Major est âgé de 25 ans. Ni l'un ni l'autre n'est marié.

Le sergent Baignet, du nouveau poste de police, s'est rendu avant hier soir chez les parents du défunt et a fait prévenir le coroner.

Y a-t-il ou négligence de la part des mineurs de la seconde mine, c'est là la question à résoudre. Et il semble que les témoignages seront des plus contradictoires.

Les mineurs prétendent qu'ils ont donné l'alarme, en criant: "feu!" à temps, les charretiers prétendent le contraire.

A Travers Quebec

Encan d'épicerie, vins, liqueurs etc., etc.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la vente à l'encan, par M. M. Oct. Lemieux et Cie, du fonds de commerce d'épicerie, vins, liqueurs etc., etc., provenant de la faillite de M. E. Chouinard. Cet encan offre un avantage considérable à ceux qui se proposent d'acheter pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An, des Brandy, vins Claret, vins de Sauterne, vins fins, vins d'Oporto, vins blanc, thé, épicerie, cigares, conserves alimentaires, marinades, sauces, etc., etc. Le tout sera vendu en lot à la convenance des acheteurs et absolument sans réserve. La vente aura lieu mercredi, le 22 décembre et les jours suivants, au magasin de M. Chouinard, et commencera à 10 hrs. a. m. précises.

Express de la Cité

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce qui paraît sur la première page de notre journal: L'Express de la Cité, qui délivre et prend les paquets à domiciles, spécialement pour le temps de Noël et du jour de l'An. Les familles ainsi que les marchands doivent prendre avantage de cette offre superbe. Bureau, Cote de la Montagne.

Personnel

Mademoiselle Bessie Gilbert, cornétiste, est au St-Louis, accompagnée de sa mère.

Visite

Son Eminence le Cardinal Archevêque a fait, hier matin, sa visite pastorale, à l'asile Ste-Brigitte.

Université Laval

Ce soir, troisième conférence sur les mystères ou le théâtre sérieux au moyen âge, par M. l'abbé E. Roy, licencié en lettres.

Patinage à Roulettes

Ce soir, au patinoir à roulettes, la soirée sera consacrée au patinage en général.

Le grand carnaval qui a été annoncé depuis longtemps aura lieu demain soir. D'après les rumeurs, ce carnaval sera sans aucun doute le plus beau qui se soit vu au patinoir. Les types les plus originaux y figureront. Les sièges réservés se vendent en masse. Qu'on s'empressse d'en choisir un si l'on veut passer une agréable soirée.

Bénédiction

Dimanche dernier, avait lieu la bénédiction d'une cloche à la cathédrale de Sherbrooke. Cette cloche est destinée à la mission de St. Charles Borromée. La cérémonie a été des plus imposantes.

Grand Bal

Les membres du club de raquettes Québec ont lancé des invitations pour un grand bal qui aura lieu, mercredi soir, le 29 courant, à l'Académie de musique.

Accident

La semaine dernière un accident est arrivé à l'école d'industrie à Lévis. Deux organes étaient à glisser, lorsque l'un s'est déplaqué et a éparpillé, et l'autre s'est fracturé la cheville au pied.

Chasse

La chasse aux caribous est abondante cette année. M. de Virgil, Français établi à Roberval, Lac St. Jean, a tué sept caribous la semaine dernière près du lac Ha! Ha! sur le chemin de Québec.

Marguilliers

M. Alphonse Letellier, épicerie de la Basse-ville, a été nommé marguillier de la Basilique.

M. Joseph Rosa a été aussi élu marguillier de l'œuvre de la fabrique de St. Roch.

Les Bateaux-passeurs

Assurément le service des bateaux passeurs entre Québec et Lévis ne se fait pas d'une manière satisfaisante, quand on constate que les passagers de l'Intercolonial qui arrivent par l'Express du soir sont obligés de demeurer à Lévis, vu qu'il n'y a pas de bateaux pour les traverser à Québec. Lundi derniers un grand nombre de passagers sont arrivés à Lévis par l'Express à 9 heures du soir et ont été forcés de coucher à Lévis.

Il nous semble que la compagnie devrait prendre les moyens de remédier à un pareil état de chose.

Eglise de Ste.-Marie

Les peintures à fresque de l'église Ste.-Marie, Beauce, ont été confiées à M. Meloche. Ce peintre qui a étudié sous M. Bonrassa a déjà fait les décorations de plusieurs églises, entre autres, celles de Ste.-Cécile de Valleyfield, et la chapelle de N.-D. de Bonsecours à Montréal.

Aliéné

Un homme du nom de Léon Renaud de Ste.-Claire, comte de Dorchester, a été conduit vendredi dernier à l'asile de Beauport. Cet infortuné est père de 8 enfants.

Cour du Recorder

Un vieillard nommé Chs. Laberge, pour vagabondage a été condamné ce matin à 2 mois de prison.

Un cultivateur de l'Ancienne Lotrette, qui a l'habitude de venir vendre ses produits sur le marché Montcalm a été accusé d'avoir vendu de la viande de boucherie sur ce marché, excédant 10 livres sans avoir

POUR LES FETES

IMMENSE REDUCTION

Table listing various goods and their prices, including Soie Gros Grain noir, Ottoman, Satin noir, Merveilleux couleur, Barré, Soie Jersey, etc.

AUSSI

5,000 Vgs. Indiennes pour 10 c., valant 13 c., 16 c. et 17 c. la verge. Nous donnerons 15 0/0 d'escompte sur nos étoffes à robe à partir de 20 c. Notre assortiment de Gait de Kid est au complet. Qualité extra, 4 boutons noirs et de couleur pour 65 c. la paire.

COTÉ & FAGUY,

4, Rue Saint-Jean Im 467

fait peser cette viande. Il a prétendu être ignorant de la loi qui défend la vente de viande de quantité excédant 10 livres, et de plus il dit que le boucher de la halle, qui a acheté ce lard, lui a dit que cela n'était pas nécessaire. Son Honneur le Recorder fait remarquer à la cour qu'un pareil cas s'est déjà présenté devant la cour et que la question a été réglée. Il déclare de nouveau que toute viande de boucherie amenée sur les marchés, pour être vendue et excédant 10 livres, doit être pesée sur le marché. Le cultivateur a été obligé de payer le montant du pesage, et a été acquitté.

Maison Gervais et Hudon

Nous sommes en mesure de dire aujourd'hui que la maison Gervais et Hudon est le plus grand commerce de machine à coudre, harmoniums et pianos qui ne s'est encore fait dans Québec. Leur commerce en fait d'haut monuments est extraordinaire. Tout récemment encore ils en recevaient un char complet venant de la célèbre manufacture de Williams Bell & Cie., et ils en attendent un autre char au commencement de la semaine prochaine. Dans ce char il y aura les plus beaux harmoniums qui se sont encore vus jusqu'à ce jour, et ce, tant qu'au fini de l'ouvrage qu'à l'harmonie du son.

M. le curé B. Demers de St. François, Beauce, vient d'acheter pour son église un magnifique petit orgue de la maison Gervais et Hudon Québec. Après examen fait de cet orgue par le Révd. M. Bourque, et M. Lapointe, organiste distingué de St. Sauveur, cet orgue a été trouvé le plus parfait de tout ce qui s'est encore vu comme instrument fabriqué au Canada et aux Etats-Unis. Avis aux messieurs du clergé qui désirent se procurer un instrument musical pour leur église.—4 f.

VENTE PAR ENCAN

Par F. ALF. ST-LAURENT

En ve: E. NOEL ET Cie, Marchand de Ferronneries, St-Sauveur, Québec

La soumission a reçu instruction de M. H. A. BÉDAIRD, curateur, de vendre par encan, MERCREDI, le 29 décembre prochain, au magasin des Faillites, No. 67, rue St-Vallier, tout le fonds du magasin des dits Faillites, consistant en un assortiment de Ferronneries de tout genre, Outils, Coutellerie, Ferblanteries, Miroirs, Vis, Boulons, Clous, Vitres, Brosses, Pinces, Huiles, Peintures, Vernis, etc., etc.

Le tout sera vendu sans réserve par lots pour le commerce.

La vente à DIX heures A. M. F. ALF. ST-LAURENT, Encanteur et courtier, No. 17, rue St-Jacques, Basse-Ville Québec

Goëlette à vendre

UNE GOËLETTE avec tous ses agrès, à des conditions très-faciles. S'adresser à ELIZÉAR VERRET, Caouana.

On a ALPHONSE PELLETIER, Marchand, Trois-Pistoles, Québec

Couvertes! Couvertes!!

Les meilleures couvertes Anglaises. Les meilleures couvertes Ecossaises. Les meilleures couvertes Canadiennes.

Couvertes de couleurs Couvertes de bains, qualité extra.

Les marchandises ci-dessus sont offertes à des prix grandement réduits, sont marquées en pleins chiffres au plus bas prix possible, pour argent comptant, et offrent à quiconque a besoin de couvertes une chance favorable de les acheter à un peu plus bas que la moitié du prix.

Nous donnons des avantages spéciaux aux personnes qui auront besoin de couvertes, pour présent de Noël, pour fins de charité ou pour des institutions religieuses.

BEHAN BROS.,

18 décembre. 493

NOUVELLES Importations Françaises

pour Noël et jour de l'An

Vins Rouges Claret, 1re qualité, \$3.00 la douzaine, Cognac vieux, Fine Champagne, Rhum, Kirsch, Eau-de-Vie, Vinaigre de vin pur, etc., Liqueurs Chartraine, Curaçao, Anisette, Crème de Menthe, Sirop Grenadine, Orget, etc.

Conserves petits Pois verts fins, extra fins, Haricots verts, Champignons, Pâtes de fole gras, Asperges, Anchois, Truffes, Sardines à l'huile, Huile d'olive, Moutarde française, etc., etc.

Fruits, Bananes, Oranges de Floride, Citrons, Pommes, etc.

Dépôt des huîtres du Delaware

Reçues fraîches tous les jours.

Charcuterie française, Beurres frais, Chufs frais, etc.

Fleurs, Bouquets, etc., agent pour le colonel Rhodes.

Communication par téléphone.

E. ROUMILHAC,

10 et 12, rue Saint-Jean, Québec

14 décembre, 38-487

L'ENQUETE SUR LES ORISES AUX ETATS-UNIS

(Suite.)

La crise de 1873-1878 fut très longue et très pénible. D'ailleurs, comme d'habitude, les craintes éprouvées furent de beaucoup supérieures à la réalité des maux. En voici un exemple. On disait généralement, et on l'a cru, bien que la source de l'information n'ait jamais été donnée, qu'il y avait rien que dans les industries mécaniques, au moins 3 millions d'ouvriers sans travail dans toute l'Union et dans le Massachusetts 300,000. Or, d'une enquête faite en juin 1878 et renouvelée en novembre suivant dans toutes les villes de cet état, il est résulté que le nombre des ouvriers sans travail était d'environ 29,000. Cette allégation absurde, qu'il y aurait eu 300,000 ouvriers sans travail sur une population ouvrière qui ne dépasse pas le chiffre de 318,000 pour les industries mécaniques, resta près d'une année sans être contredite.

A la fin de 1878, les affaires reprirent leur activité, et il en fut ainsi, avec plus ou moins de prospérité, jusqu'en 1882.

Un chapitre entier du rapport est consacré à la crise actuelle. Nous en détachons les parties essentielles.

Intensité de la crise actuelle.— Il est difficile de mesurer l'intensité des crises. Voici le résultat des informations recueillies par le Bureau du travail. Il est hors de doute que, de juin 1884 à juillet 1885, le travail a complètement cessé dans le vingtième des établissements industriels du pays; un autre vingtième était partiellement inoccupé. On peut dire par suite que, sur 100 établissements, 7 1/2 chômaient absolument. En 1880, d'après le recensement, il y avait, en chiffres ronds, 252,000 établissements industriels employant plus de 2,250,000 bras. Il y aurait eu ainsi, d'après la proportions ci-dessus, 19,125 établissements fermés et 168,750 bras inoccupés, en ce qui concerne seulement ces mêmes établissements, pendant l'année 1884-85. Si la proportion de 7 1/2 p. c. est inexacte, c'est probablement qu'elle est trop forte; les maisons qui chômaient ayant pour la plupart peu d'importance et n'étant pas très bien outillées. Dans quelques industries la proportion réelle des maisons inoccupées a été de beaucoup supérieure à cette moyenne, dans d'autres industries la proportion réelle a été beaucoup moins forte. Appliquons néanmoins cette proportion de 7 1/2. Le nombre total des salariés en 1880 était de 17,392,099; il y aurait eu donc 1,304,407 personnes inoccupées; ce chiffre est évidemment trop fort, il concerne en réalité non-seulement les ouvriers, mais les agriculteurs, les commerçants, les domestiques, les personnes qui ont une profession libérale, etc. Il faut, pour être exact, n'appliquer la proportion qu'aux personnes employées par l'agriculture, le commerce et les entreprises de transport, les industries minières et mécaniques, les manufactures.

Ces quatre grandes branches de la production occupaient en 1880, 10,347,861 personnes. Il est par conséquent possible que 998,839 aient été sans travail en 1884-85. On entend ici par ouvriers sans travail ceux qui, dans les temps prospères, sont continuellement occupés et qui en 1880 cherchaient du travail sans en trouver. Il est probable qu'en évaluant à 1 million le nombre de ces ouvriers on est dans la vérité, même si l'on tient compte de la cessation des travaux de construction des voies ferrées.

Voilà quel a pu être au maximum le nombre des gens sans travail au moment où la crise était la plus grave. Mais il ne faut pas oublier que, même dans les temps prospères, 5 ou 2 1/2 p. c. des ouvriers restent sans travail. Ce million de personnes inoccupées représente une diminution de la puissance de consommation du pays que l'on pourrait chiffrer à 1 million de dollars par jour, et une perte pour le commerce du pays que l'on peut évaluer à plus de 300 millions de dollars par an. Le salaire moyen des ouvriers dans les industries connexes, est à peu près de 600 dollars par an. La moyenne est de 400 dollars pour ceux qui reçoivent des gages (wages) et de 1,000 dollars pour ceux qui reçoivent des appointements (salary).

(A suivre)

T ! T ! T !

Allez au Magasin de Thé de Québec pour avoir des Thé de choix de la dernière récolte.

Allez au Magasin de Thé de Québec et vous achèterez le Thé à 15 et 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Allez au Magasin de Thé de Québec et pour l'achat d'une livre de nos Thé (fonds de banqueroute) vous avez droit à un beau cadeau.

La Maison J. B. ROUSSEAU offre en ce moment à ses nombreuses pratiques et au public en général plusieurs objets d'une valeur assez considérable, notamment un pot en argent (valeur \$40), un huilier en argent, un magnifique plateau en verre valant \$2.50, un album en pluche de soie valant \$5.

Toute personne nous honorant d'une visite aura droit à un billet sur les objets ci-haut mentionnés.

J. B. ROUSSEAU,

206, RUE ST-JEAN, 240, RUE ST-JOSEPH, COTE DU PASSAGE, LEVIS, 4 décembre 1886. 2m-469

ANNONCES DIVERSES

Après Vingt Ans !!

Québec, 16 juillet 1886.

MM. GINGRAS, LANGLOIS ET CIE., MESSIEURS,

Depuis près de vingt ans, je souffrais d'une Dyspepsie opiniâtre m'occasionnant toute une série de troubles, entre autres des étourdissements subits, des maux de tête affreux. Mon médecin dut, à plusieurs reprises, se servir d'injections hypodermiques pour calmer ces douleurs, qui, par fois, me faisaient perdre connaissance. En définitive, après avoir entendu vanter l'efficacité de l'EAU ST-LEON, je demandai à mon médecin permission de suivre un traitement avec cette Eau, et il me l'accorda. J'en ai fait usage pendant environ deux mois, et je suis maintenant en parfaite santé.

Je suis avec reconnaissance, Votre humble servante, MME LÉVEILLÉ, No. 28, rue Scott, Québec.

Cette eau précieuse est en vente, en gros et en détail, chez les seuls agents de la Puissance, Gingras, Langlois et Cie., Vis-à-vis le Palais Cardinalice, 15 décembre. 489

LES EFFETS VOUS LE DIRONT

Bridgewater, Nouvelle-Ecosse, 9 octobre 1886.

MM. BROWN BROTHERS et Cie., Halifax, MESSIEURS,

Cet été, je m'étais tellement brûlé la main, que je ne pouvais travailler; en me servant du Simon's Liniment, j'éprouvai de suite du soulagement. Ce remède fit disparaître les souffrances et empêcha la partie brûlée de se recouvrir de pustules, si bien que je fus capable d'aller travailler aussitôt. Je trouve que le Simon's Liniment est le meilleur liniment que j'aie encore eu pour l'usage des familles. Bien à vous, Wm. Reeves.

Le Simon's Liniment est en vente chez tous les pharmaciens et dans tous les magasins généraux. 4 décembre. 1 an c-467

Grande Vente a Sacrifice

—DE—

Marchandises sèches d'Etapes et de Fantaisies

Pour liquider toutes de nouvelles marchandises pour la saison.

Dans le but de régler définitivement la succession de feu M. W. R. BEHAN, nous avons décidé de claier en entier notre fonds de commerce; et, pour atteindre ce but, nous avons réduit toutes nos marchandises, sans exception, à un prix qui donnera aux acheteurs une opportunité de se procurer des articles de première classe à un prix beaucoup moindre que le coût de l'importation. Nous commencerons cette grande vente à bon marché

LUNDI, LE 22 COURANT,

N'oubliez pas

Toutes les marchandises réduites. Chances dans tous les départements. Pour argent comptant seulement.

Behan Brothers P. S.—Tous comptes dus à la maison doivent être réglés au plus tôt. 20 nov. 1886. 441

A LOUER

Un magnifique magasin et logement à louer, situés dans un des meilleurs postes de commerce de Saint-Roch rue de la Couronne, près du marché Jacques-Cartier, maintenant occupé par E. Rousseau, marchand.

Possession au premier mai. S'adresser à J. A. MAILLOUX, 47, rue de la Couronne, St-Roch. 11 décembre. 480

HOTELS

Hotel du Lion d'Or

M. E. G. BOULÉ

PROPRIETAIRE DE CE POPULAIRE HOTEL QUI EST UN magnifique en droit pour les familles privées, sur la grande Allée, près des bâtisses du Parlement, a fait faire de grandes améliorations à son établissement qui est prêt à recevoir des pensionnaires de passage ou permanents. Les chambres sont excellentes et la table n'est pas surpassée en cette ville. Salle privée pour dîners servis de midi à minuit.

Communications téléphoniques. Tous ceux qui visitent Québec et qui désirent avoir un hôtel central et confortable sont priés de s'adresser au Lion d'Or. Prix modérés.

Pour informations s'adresser au propriétaire. Aussi toujours en main un assortiment de liqueurs et cigares de meilleur choix

82 et 84 Grande Allée. 9 août 1886. 331

Bazar du Patronage

LE LUNDI, SEPT FÉVRIER 1887, s'ouvrira, sous le patronage de Son Eminence le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec, le bazar annuel de l'œuvre du Patronage Saint-Vincent de Paul.

Nous espérons que toutes les personnes charitables se feront un bonheur de donner, à cette occasion, une nouvelle preuve de leur sympathie pour une institution dont elles comprennent si bien l'importance. L'accueil bienveillant avec lequel les dames organisatrices ont toujours été reçues ne se démentira pas, nous en sommes sûrs; tous auront à cœur de diminuer, par leur générosité, la lourde charge que ces Dames ont bien voulu s'imposer.

Dîners—Table des Sts Archange: Mesdames A. Racine et F. Gourdeau. Rafraichissements—Table St-Vincent-de-Paul: Mademoiselle O. Dorval et Madame J. M. Tardivel.

Lingerie—Table Notre-Dame: Mesdames Ph. J. Jolicœur et H. Lortie. Table St-Jean: Mesdames G. Costolow, P. T. Bazin, A. Bélanger et G. Châteauevert.

Table St-Joseph: Madame J. G. Tourangeau. Table St-François d'Assise: Mademoiselle E. Cloutier, Madame M. Annet.

Table St-Roch: Mesdames E. Marceau et F. Labrègue. Table St-Bruno: Mesdames B. Delamarre et J. Richard.

Table St-Sauveur: Mesdames F. Anger, F. Martineau, J. P. Labadie, Vve B. Vaillancourt et Mlle Paquet. E. LASFARGUES, Ptre. 27 novembre. 450

J. E. MORRISON,

CHIMISTE ET PHARMACIEN

31, RUE BUADE, 31

ASSORTIMENT considérable et complet de "Diamond Dyes," toutes couleurs. Remèdes Homœopathiques, Spécifiques "Beef Peptonoids." Liquides. Aliments solubles de Carnrick.

Pure huile de foie de morue de Norvège et de Terre-Neuve, tout-à-fait fraîche et agréable au goût. 8 octobre 1886

JOSEPH ARCHER,

CONSTRUCTEUR,

Présente ses remerciements à ses nombreux amis et à ses pratiques en général, pour l'encouragement qu'il a reçu pendant les quarante dernières années et les informe en même temps qu'il continue le même genre d'affaires que par le passé. Prompte attention aux ordres qu'on voudra bien lui donner.

A VENDRE

Bois de construction ainsi que bois de corde sec, sans neige, ni glace, gardé dans un hangar à l'abri du mauvais temps, coupé, fendu et livré, aux prix courants.

COUR A BOIS

No. 8, Rue St-François, St-Roch, Québec. 4 décembre. 1s-465

Ingénieur et chimiste

H. NAGANT, Ingénieur-Chimiste. Laboratoire de chimie et bureau de consultation: Académie Commerciale, rue Elgin, Québec. Analyse de toutes espèces de substances: eaux, terres, minerais, produits chimiques, vins, liqueurs, substances alimentaires, etc. 6 décembre. 1m p-470

CARTES D'AFFAIRES

BLANCHET AMYOT & PELLETIER AVOCATS

NO. 61, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, QUEBEC. Hon. J. BLANCHET, L.L.B., CR. G. AMYOT. L. P. PELLETIER, L.L. Québec, 9 janvier 1886.

JAS. F. BELLEAU

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCES, Edifice de la Banque Union, NO. 56, RUE ST-PIERRE QUEBEC.

Assurance contre le Feu LANCASHIRE D'ANGLETERRE, capital: £3,000,000 stg. GUARDIAN D'ANGLETERRE, capital £2,000,000 stg.

Assurance sur la Vie et contre les accidents CRITZEN du Canada, capital: \$1,188,000.

Directeurs: Hy. Lyman, Ecr., Président; Andrew Allan, Ecr., Vice-Président; Robert Anderson, Vice-Président "Merchants Bank"; Arthur Provost, Ecr., Directeur "Banque du Peuple"; J. B. Kolland, C. D. Proctor, Hugh M. Allan, Ecr. Québec, 9 janvier 1886.

Vente Complete !!

N. LECLERC

Marchand de tabac

No. 256 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

Grande réduction dans le prix des Pipes d'écume de mer.

M. LECLERC vendra tout son stock à bon marché, afin de le renouveler pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An. On trouvera à ce magasin tout ce que l'on aime à se procurer en fait de PIPES de tous genres, SACS A TABAC, CIGARES importés de la Havane et de manufacture canadienne, TABAC A FUMER de toutes marques. Grand assortiment de Cagnes, etc., etc.

Venez nous rendre visite 3 décembre 1886. 3m-459

THÉ! THÉ! THÉ!

RECOLTE 1887

Actuellement en réception — PAR —

Chemin de fer et Steamers Transatlantiques

Demi-caisses, bon, choix, et le plus beau choix de Lapsing et "English Breakfast Shouchongs. Demi-caisses et quart de caisses de Chingwo, Sarques et Pakling Congou. Caisnes de Thé des Indes et Assam.

Demi-caisses et quart de caisses de thé du Japon, coloré et non coloré, moyen, bon, très bon et le meilleur. Demi-caisses extra bon, Moyune, en grains et Hysons. Quarts de caisses en fenille, et le meilleur Imperial en grain.

RECOLTE 1887

A VENDRE PAR

Whitehead & Turner. 19 octobre. —398

TANNAGE A LA FAÇON.

TANNERIE DUGAL, QUEBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné.

TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés. JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALLIER, SAINT-ROCH. 20 janvier 1886. 1a-40

Avis aux Manufacturiers

Jos. OCT. BELANGER

MÉCANICIEN-FORGERON

Successeur de feu Nic. Consigny

No. 127, Rue Fleurie, ST-ROCH.

Invite les manufacturiers et le public en général à venir lui faire une visite. Ayant acquis dix années d'expérience dans les meilleures boutiques des Etats-Unis, il espère pouvoir leur donner pleine et entière satisfaction, dans toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier

En réception: Par le CAPT. MERCIER. 200 QRS HARENG du Labrador No. 1. A vendre par

J. B. Renaud et Cie., 72 à 82, Rue St-Paul, QUÉBEC. 8 oct. 1886. 388-c

CHEMINS DE FER ET



CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et des Montagnes Blanches.

La seule ligne ayant sur tout son parcours des chars palais et des chars dorciors sans transbordement entre Québec et New-York.

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre via Sherbrooke et le lac Memphrémagog.

Le et après LUNDI, le 22 NOVEMBRE 1886, les trains quitteront Québec:

EXPRESS—Départ de Québec par le bateau passeur à 12.30 heures p. m., de Lévis à 1.10 heures p. m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 3.25 heures p. m.; arrive à Sherbrooke à 8.00 p. m.; arrive à Newport, Vt. à 10.00 heures p. m.; arrive à Boston à 8.30 heures a. m.; arrive à New-York à 11.45 hrs. a. m.

Les chars palais et chars dorciors Monarque avec buffet circuleront jusqu'à New-York sans transbordement.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à 2.00 heures p. m., de Lévis à 2.30 heures p. m.; arrive à la Jonction de la Beauce à 6.40 heures p. m.; arrive à St-François à 7.45 heures p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS—Part de New-York à 4.30 heures p. m.; de Boston à 7.00 hrs. p. m., de Newport à 7.00 heures a. m., laisse Sherbrooke à 8.15 a. m., arrive à Lévis 3.20 heures p. m. et à Québec par le bateau-passeur à 3.30 hrs. p. m.

Chars palais et chars dorciors Monarque avec buffet marche de New-York à Québec sans transbordement.

MIXTE—Part de St-François à 6.00 heures a. m.; de la jonction de la Beauce à 7.25 heures a. m.; arrive à Lévis à 11.15 a. m. et à Québec par le bateau-passeur à 11.30 hrs. a. m.

Trains rapides, pas de délai, beaux paysages et raccourcements certains.

Les malles et express de New-York et de Boston circulent directement sur cette ligne.

Le bagage est étiqueté entre tous les endroits. Pour billets et autres informations, s'adresser au bureau général des billets, en face de l'Hôtel St-Louis.

JAS. B. WOODWARD, Gérant-Général.

J. H. WALSH, Gérant général des passagers, Sherbrooke. Québec, 2 décembre 1886. 456

CHEMIN DE FER QUEBEC et LAC ST. JEAN

Le et après LUNDI, 25 OCTOBRE 1886, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et y arriveront comme suit, excepté les dimanches:

ALLANT AU NORD 6.35 a. m. Train mixte tous les jours pour St-Raymond, arrivant à 9.30 a. m., et continuant jusqu'à la Rivière à Pierre, le Mercredi et Vendredi, arrivant à 11.45 a. m. 4.00 p. m. Train de la malle, tous les jours arrivant à St-Raymond à 5.50 et à la Rivière à Pierre à 7.00 p. m.

ALLANT AU SUD 6.00 a. m. Train de la malle de la Rivière à Pierre, tous les jours et de St-Raymond à 7.10 a. m., arrivant à Québec à 8.55 a. m. 2.30 p. m. Train mixte de St-Raymond tous les jours (et de la Rivière à Pierre Mercredi et Vendredi à 12.15 p. m.) arrivant à Québec à 6.00 p. m.

Le train de la malle fait raccourcement à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier, à la rivière à Pierre avec le chemin de colonisation pour Notre-Dame-des-Anges, et avec les trains de construction tous les jours (les circonstances le permettant) pour l'Isle du Lac Edouard, revenant le soir suivant.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à Alexandre Hardy, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

Billets à vendre par R. M. Stocking, en face de l'Hôtel St-Louis, et par tous les sous-agents.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 29 octobre 1886. 410

J. E. LABRECQUE

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

92-COIN DES RUES-92 St-François et de la Chapelle, ST-ROCH

A l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public de Québec qu'il est en position d'entreprendre l'Organisation des Pompes Funèbres, et qu'il se flatte de pouvoir donner satisfaction entière à tous ceux qui voudront bien honorer de leur confiance et de leurs ordres. Il a fait l'acquisition d'un CORBILLARD de première classe, le plus beau qu'il y ait à Québec.

M. LABRECQUE s'occupe, comme d'ailleurs il l'a toujours fait, de tous les détails d'organisation des funérailles, telles que Garnitures de chambre, Bandoulières, Cercueils, etc.

Les commandes seront exécutées à UNE HEURE D'AVIS. M. Labrecque espère fermement que le public s'empresera de lui donner une grande part de son patronage.

27 nov. 1886. 1m-448

BATEAUX A VAPEUR



Traverse de l'Isle d'Orléans

ET DE St-Romuald et Sillery

LE NOUVEAU VAPEUR "LÉVIS"

Capitaine Desrochers,

Le et après lundi, le 22 novembre, jusqu'à nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit:

DE L'ILE D'ORLÉANS. A 8.00 heures a. m.

DE QUÉBEC POUR L'ILE D'ORLÉANS A 3.30 heures p. m.

Et arrêtera à Saint-Joseph en allant et revenant.

LAISSERA QUÉBEC POUR ST-ROMUALD A 8.30 heures a. m., et à 2.00 p. m.

PARTIRA DE ST-ROMUALD A 9.00 heures a. m., et 2.30 p. m.

Le prix du passage le dimanche est le même soit à St-Joseph soit à l'Isle. 22 novembre 1886. 411

Mutual Life Assurance Co. of New-York

FONDÉE en 1843

La compagnie la plus importante du monde entier.

42me RAPPORT

Actif-Capital.....\$110,000,000 Revenu annuel..... 20,214,081 Réclamations payées en 1885 41,402,049 Montant payé depuis l'organisation de la compagnie... 230,000,008.

SYSTEME

Police acquittée après trois ans de primes payées. Privilège de discontinuer après cinq ans et recevoir comptant la valeur des primes payées.

Si l'assuré mourait durant la première période de la police, remise totale des primes payées en sus du montant assuré. Pour toutes informations, s'adresser à

Whitehead & Turner

Agents Généraux. B. J. WHITEHEAD, } Agent, A. W. BISSON, } Québec, P. Q. 6 nov. 1886. 1m-423

Sleigs et Carioles fashionables

GRANDE VENTE!

A TRÈS-BAS PRIX A LA

Manufacture de voitures DE

P. W. MCKNIGHT

No. 35, rue St-Stanislas, HAUTE-VILLE

Réparations faites promptement et à grand marché. 16 nov. 1886. 1m-436

La loterie de l'Union St-Joseph de St-Roch

La date du tirage sera fixée prochainement. Quand au mode, il sera le même que pour la loterie Nationale de M. le curé Labelle; c'est le plus équitable que nous connaissions.

Tous les numéros correspondant aux livrets vendus sont dans une grande roue, et la désignation des lots dans une roue de moindre grandeur. La grande roue étant tournée et retournée, un enfant en tire au hasard un numéro, le remet au président, qui proclame le numéro; au même instant, un autre enfant tire de la roue des lots la désignation d'un de ces lots; le numéro tiré gagne le lot désigné, et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots.

De cette façon, tous les numéros se valent mathématiquement et les chances sont absolument égales pour tous les porteurs de billets.

On peut se procurer des billets au bureau de notre journal, moyennant 25 cts chacun. 11 décembre. 4f-470

LA JUSTICE

Journal Indépendant

Publié tous les jours à deux éditions par jour.

PRIX DE L'ABONNEMENT ÉDITION QUOTIDIENNE \$3.00 par année. ÉDITION HEBDOMADAIRE 60 CENTES par année.

Aussi impressions de toutes sortes telles que: TÊTES DE COMPTES, FACTURES, BLANCS